

DIRECTION HYGIENE SANTE

Affaire suivie par : N. Chopplet

V/Réf : IN/2010.306

N/Réf : DYH/NC/AD 240/10

Objet : campagne prévention cancers de la peau

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

Monsieur le Professeur AUBIN
Département de Dermatologie
Centre Hospitalier Universitaire
2 PLACE SAINT JACQUES
25030 BESANCON CEDEX

Besançon, le **6 JUIN 2010**

Monsieur le Professeur,

Par courrier du 19 mai dernier, vous me faites part des deux recommandations préconisées par le Docteur VAN LANDUYT au titre de l'ASFODER concernant le port de tee-shirts anti-UV et la mise en place de bâches protectrices au-dessus des pataugeoires.

Concernant les tee-shirts anti-UV, ces derniers seront autorisés malgré les difficultés de gestion du public et d'hygiène que cela peut poser : les maitres nageurs interviennent souvent contre le port de bermudas, shorts et autres vêtements dans les bassins.

A propos des toiles anti-UV, la Direction des Sports étudie la faisabilité technique : la bâche doit être strictement arrimée afin de ne pas compromettre la sécurité des usagers.

Par ailleurs, le personnel sera incité à porter les chapeaux adéquats (type Sahara) fournis par la Ville.

En vous remerciant de votre engagement sur ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine BULTOT,



Adjointe au Maire

Déléguée à l'Hygiène-Santé